

Mesdames, Messieurs,  
Chères collègues, chères amies,

Au nom du groupe de travail « Non à l'initiative Financer l'avortement est une affaire privée », j'ai l'honneur et le plaisir de vous saluer et de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à la manifestation de ce jour qui marque le 10<sup>e</sup> anniversaire de la votation sur le régime du délai.

C'est en effet la première raison qui nous rassemble aujourd'hui. Il y a 10 ans, jour pour jour, le peuple suisse acceptait à une très forte majorité (72,2%) de dépenaliser l'interruption de grossesse durant les douze premières semaines en adoptant la réglementation dite du régime du délai. « Un résultat magnifique » commentait alors Anne-Marie Rey, ajoutant « Personne n'aurait osé rêver d'un résultat aussi formidable ». C'est juste et c'est bon d'en faire une fête, de célébrer cet événement majeur, pour les femmes prioritairement, mais pour l'ensemble de la société aussi, qui par ce geste cessait de se voiler la face et sortait de l'hypocrisie.

Mais les choses ne sont jamais définitivement acquises. Ceci est particulièrement valable pour l'avortement. Car les interruptions de grossesse sont une réalité. Il y a en toujours eu et il y en aura toujours. Interdictions et sanctions ne les empêcheront pas. Aussi, malgré les avancées légales, le débat lui aussi existera toujours. C'est là la deuxième raison de notre rencontre.

Débattre oui, et lutter. Car sous couvert d'arguments économiques, c'est en fait le droit acquis de haute lutte à l'autodétermination qui est remis en cause par l'initiative qui nous préoccupe. Un principe largement reconnu au niveau international également, selon lequel chaque personne a le droit de décider librement si, quand et combien d'enfants elle souhaite.

Aussi, ce même groupe de travail, mis en place pour célébrer les 10 ans du régime du délai, s'engage aujourd'hui avec véhémence contre l'initiative « Financer l'avortement est une affaire privée », contre toute régression du droit et du développement social et sanitaire qui lui sont liés. Je pense à toutes les mesures d'information, de prévention et d'accès aux prestations existantes qui ont pu être soutenues en parallèle à l'application du régime du délai.

Enfin, ce jour nous donne l'occasion de saluer l'inlassable engagement d'Anne-Marie Rey dans cette conquête du droit. Les journalistes disent de vous, chère Anne-Marie, que ce combat aura été l'œuvre de votre vie. Mais nous disons, n'en déplaise aux « anti-avortement » : vous avez fait œuvre de vie. Vous avez fait œuvre de cœur.

Immense merci à vous Anne-Marie, merci à vous tous d'être venus. Je vous souhaite de passer un beau moment ensemble et de puiser dans ces instants l'énergie dont nous aurons besoin pour poursuivre la lutte.

Anita Cotting